

Procès-verbal du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 20 heures, le Conseil Municipal de ROUVRAY-CATILLON, convoqué le 03 avril 2024, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Mylène GILLES, Maire.

Etaient présents : Mme Mylène GILLES, Mme Marie Odile HAUTEMAYOU, M. Bernard OVART, M. William PERROT, Mme Audrey MORAND, M. Jean-François BORIES, Mme Lydie BINET, Mme Nathalie HENAULT, Mme Nadine PRUVOST.

Absent ou excusé : M. Julien BOUCHEZ absent.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 20h00.

Mme Audrey MORAND est nommée secrétaire de séance.

Mme GILLES donne lecture du Procès-Verbal du 18 décembre 2023.

- ✓ **Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.**

Délibération 2024 – 01

Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2023

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice ..., celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Mme PRUVOST intègre la séance à 20h20

M. PERROT demande pourquoi nous prévoyons moins de loyer en recette de fonctionnement.

Mme le Maire précise que nous déprécions systématiquement les recettes afin de garder un budget positif et fait part des dépenses et recettes réalisées.

Compte Administratif et compte de gestion 2023

FONCTIONNEMENT 2023

Dépenses 2023	190 297.53 €
Recettes 2023	243 588.21 €
Excédent fin 2023	53 290.68 €

INVESTISSEMENT 2023

Dépenses 2023	74 828.90 €
Recettes 2023	10 118.76 €
Déficit fin 2023	64 710.14 €

Résultat de clôture 2023

Investissement : 16 336.18 €

Fonctionnement : 438 884.00 €

Après la lecture du compte administratif et du compte de gestion, Mme le Maire sort de la salle et laisse la parole au doyen d'âge, M. OVART pour le vote.

Après en avoir délibéré, en scrutin ordinaire, par vote à main levée, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif et Compte de Gestion 2023

Délibération 2024 – 02

Contribution au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (SIRS) 2024

Madame le maire fait part du choix de fiscaliser ou d'inscrire au budget primitif la contribution.

Le conseil municipal propose d'opter pour l'inscription au budget primitif 2024. Cette participation figurera en Art 65568 « contribution aux organismes de groupement ».

Montant de la participation : 1 385.09 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, en scrutin ordinaire, par vote à main levée, accepte à l'unanimité d'inscrire au BP 2024 la somme de 1385.09 €

Délibération 2024 – 03

Approbation des modifications des statuts du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (SIRS)

Madame le Maire énonce les modifications statutaires concernant le changement de trésorerie de FORGES-LES-EAUX en article 8, il sera désormais basé à NEUFCHÂTEL-EN-BRAY.

D'autre part, les statuts mentionnent le Département comme autorité organisatrice de rang 1.

Les statuts sont annexés à la présente délibération.

Le conseil municipal prend note de la modification des statuts.

Le conseil municipal,

**Après en avoir délibéré, en scrutin ordinaire, par vote à main levée,
accepte à l'unanimité la modification statutaire du SIRS.**

Délibération 2024 – 04

Taux d'imposition 2024 Taxes directes locales ETAT 1259

Madame le Maire expose les bases prévisionnelles et demande au conseil municipal de délibérer sur un éventuel changement de taux d'imposition.

L'assemblée délibérante ne souhaite pas d'augmentation des taxes et adoptent les taux actuels.

TAXES 2024			
	Taux	Base prévisionnelle	Produit attendu
Foncier bâti	47.52 %	164 000.00 €	77 933.00 €
Foncier non bâti	35.17 %	80 500.00 €	28 312.00 €
Taxe d'Habitation	15.54 %	43 200.00 €	6 713.00 €
CFE	21.97 %	5 900.00 €	1 296.00 €
TOTAL			114 254.00 €

Mme PRUVOST estime que la taxe sur le non bâti représente peu par rapport au bâti.

M. BORIES demande si nous connaissons les taux des communes environnantes.

M. PERROT s'interroge sur la superficie de la commune.

Mme le Maire indique que ces données sont publiques et se trouvent sur internet.

Le conseil municipal,

**Après en avoir délibéré, en scrutin ordinaire, par vote à main levée,
accepte à l'unanimité les taxes directes locales 2024**

Délibération 2024 – 05

Subvention aux associations 2024

Le conseil municipal propose d'attribuer les subventions 2024 comme suit :

Association	2023	2024
Club de l'Amitié	500.00 €	300.00 €
Comité des Fêtes	800.00 €	800.00 €
C.A.T.de La Brèche	100.00 €	0.00 €
Temps Libre	200.00€	200.00 €
Becquerel	0.00€	100.00 €
EHPAD Beaufils	0.00€	200.00 €
TOTAL	1660.00 €	1600.00€

Le conseil municipal,

**Après en avoir délibéré, en scrutin ordinaire, par vote à main levée,
accepte à l'unanimité les subventions aux associations 2024**

Délibération 2024 – 06

Vote du Budget Primitif 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion des finances du 11 mars 2024.

Le vote sera

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

au niveau du chapitre pour la section d'investissement

FONCTIONNEMENT 2024

Dépenses	620 217.18 €
Recettes	620 217.18 €
Résultat de clôture fin 2023	438 884.00 €

INVESTISSEMENT 2024

Dépenses	545 099.86 €
Recettes	545 099.86 €
Résultat de clôture fin 2023	16 336.18 €

Affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024

Reprise en recette de Fonctionnement au 002 : 383 577.18 €

Reprise en recette d'Investissement au 001 : 16 336.18 €

Il convient d'affecter au 1068 : 55 306.82 €

Le conseil municipal,

**Après en avoir délibéré, en scrutin ordinaire, par vote à main levée,
approuve le budget primitif 2024 ainsi que l'Affectation du résultat**

Délibération 2024 – 07

Païement des heures complémentaires pour les agents à temps non complet

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de délibérer pour le paiement des heures complémentaires des agents de la collectivité et d'en définir le cadre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

Que les agents à temps non complet et non titulaires peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service relevant des cadres d'emplois suivants :

- Agent technique
- Agent administratif

Que les agents non complets soient rémunérés sur un taux normal jusqu'au temps plein quel que soit le statut de l'agent à temps non complet et en heures supplémentaires au-delà.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, en scrutin ordinaire, par vote à main levée, approuve le paiement des heures complémentaires pour les agents à temps non complet.

Délibération 2024 – 08

Loyer du logement 140, rue de l'Église

Madame le Maire propose une augmentation de 30 € suite au départ de l'ancien locataire.

Le conseil municipal décide :

Que le loyer de l'appartement 140, rue de l'Église sera augmenté de 30 €

Il sera par conséquent à 408,00 €

Après avoir délibéré en scrutin ordinaire, par vote à main levée le conseil municipal accepte à l'unanimité le prix du loyer.

Questions diverses

Ordures ménagères

M. BORIES indique que les poubelles ont augmentées de 50 % depuis 2018

Élections européennes

Madame le Maire donne la fiche de tenue du bureau de vote pour les Européennes du 09 juin 2024.

Pour les derniers horaires nous demanderons aux électeurs.

Salle des Fêtes

Madame le Maire propose d'offrir la salle des Fêtes pour l'École de musique de FORGES.

Le secrétaire de mairie précise que les arrhes sont déjà demandés et transférés en trésorerie.

L'ensemble du conseil propose de se limiter à la demande d'arrhes.

Madame le Maire indique que nous avons signé le devis pour les radiateurs de la salle des Fêtes et de la mairie. Suite au rapport de contrôle, nous avons demandé un devis à un professionnel afin d'être aux normes.

Dans le rapport nous avons déjà une liste qui ne cesse d'augmenter. Il faut maintenant changer l'armoire électrique.

M. PERROT indique que ce n'est pas nouveau, que nous avons déjà des problèmes.

Mme GILLES annonce que le coût de l'armoire électrique est de 11 733,00 € Le chiffrage a été réalisé avec l'aide du fournisseur de l'électricien.

M. BORIES demande si c'est juste une remarque ou une demande d'arrêt d'utilisation de la salle.

Mme GILLES mentionne que nous pouvons utiliser la salle des Fêtes mais que les remarques sont à réaliser, les normes changent régulièrement et le changement de coffret électrique permet une mise aux normes complètes.

Mme MORAND précise que la salle a 40 ans et les normes n'étaient pas les mêmes.

Mme GILLES demande à l'ensemble du conseil d'intégrer au prochain conseil municipal le virement de crédit pour le changement de l'armoire électrique par la société BESNIER ELECTRICITE.

L'ensemble du conseil est d'accord pour faire un virement de crédit pour changer l'armoire au prochain conseil.

Location

M. PERROT revient sur le sujet des loyers impayés.

Mme GILLES estime que les rentrées ne sont pas suffisantes, certains estiment qu'ils ne doivent pas de loyer. La trésorerie a procédé à une mise en recouvrement. Le locataire du dessus de la mairie est parti avec des créances non perçues.

Mme MORAND précise que les loyers sont dûs et qu'il ne sert à rien d'appeler le maire, les informations sur les paiements sont à demander à la trésorerie ou la banque de l'intéressé.

Mme PRUVOST ajoute il y aura un prélèvement sur son compte précisant le montant global, le prélèvement se fera en fonction de son salaire. Il peut y avoir des compromis et des délais de paiement.

M. PERROT indique que l'on pourrait aller jusqu'à l'exclusion en cette période de l'année. Les loyers ne sont pas chers et ils peuvent rechercher ailleurs.

M. PERROT demande si nous avons suffisamment de garage.

Mme le Maire précise que les 10 garages sont en priorité réservés aux locataires.

Seine Maritime Attractivité

Mme le Maire fait part du rendez-vous pour la salle de réception et le gîte du Randillon, nous ne pouvons pas avoir des chambres à l'étage si nous n'isolons

pas le plafond avec un coupe-feu. La piste d'accueil de kinésistes reste une option à développer.

Eglise

Mme le Maire annonce un rendez-vous vendredi prochain avec une architecte pour les travaux de réfection du tympan de l'église.

Syndicat d'eau

Mme HAUTEMAYOU annonce une augmentation de 5 % 2024 et 2025. Le coût est lié à la mise aux normes pour des recherches plus approfondies.

Captage d'eau

Mme HAUTEMAYOU annonce que Forges-les-Eaux demande le rattachement au syndicat d'eau.

Église

Mme le Maire annonce que le chauffage a été oublié à l'église suite à une messe fin janvier et durant une période de 2 mois. Un versement de 680 € sera versé à la mairie.

Mme PRUVOST estime que ce n'est pas cher.

Gendarmerie

Mme le Maire annonce la venue du camion de mobilité territorial de la gendarmerie « GEND TRUCK ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50

Secrétaire de séance
Signature

Maire
Signature